



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS PLACE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT EN ÉTAT DE VIGILANCE SÉCHERESSE

Arras, le 18 avril 2023

Le Pas-de-Calais a connu en 2022 une situation de sécheresse avec une pluviométrie inférieure de 36 % à la moyenne habituelle, ce qui a provoqué un assèchement des sols inédit depuis 1958. La recharge des nappes phréatiques était donc très attendue compte tenu du risque fort d'un nouvel épisode de sécheresse en 2023.

Au final, l'hiver 2022-2023 a été marqué par une recharge tardive débutée en janvier et une pluviométrie irrégulière avec une longue période sans pluie de février à la mi-mars. Depuis un mois, si le retour de pluies importantes a permis une remontée des niveaux des nappes phréatiques, cette recharge des nappes est toutefois très inégale entre le nord-ouest du territoire qui a connu des précipitations régulières présentant des niveaux supérieurs à la moyenne et le sud-est où le déficit de précipitations n'a permis qu'une recharge modeste des nappes avec des niveaux inférieurs à la moyenne. Il convient de prendre en compte le fait que les pluies des prochains mois n'alimenteront désormais plus ces nappes, au profit du développement de la végétation et de l'évaporation.

Le département du Pas-de-Calais est situé en amont des bassins versants hydrographiques du département du Nord et contribue par de nombreuses interconnexions à l'alimentation en eau des populations de ce département. Or le département du Nord connaît une situation qui a conduit le préfet du Nord à placer dès le 14 avril dernier la totalité du département du Nord en situation de vigilance sécheresse.

Compte tenu de la faible recharge des nappes, du risque élevé d'une sécheresse cet été et de la nécessité d'économiser les ressources en eau souterraine, Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, a placé l'ensemble des bassins versants du département en état de vigilance sécheresse. Cette décision a fait l'objet d'un accord unanime de tous les acteurs du comité départemental de la ressource en eau (représentants des collectivités, de l'industrie, du secteur agricole, de l'Etat,...) qui a été réuni par le préfet hier après-midi.

Le préfet du Pas-de-Calais appelle donc les particuliers, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource et de préserver les milieux naturels qui constituent notre patrimoine commun. **Comme cela a été le cas cet hiver pour éviter les mesures de délestage électrique, le préfet engage chacun à adopter les bons réflexes et à faire preuve de sobriété, cette fois dans les usages de l'eau (cf affiche en PJ).**

La modération des consommations d'eau de l'ensemble des usagers (domestiques, collectifs, industriels et agricoles) doit permettre la diminution des prélèvements dans le milieu naturel et donc de retarder les mesures de restriction. L'objectif est bien de parvenir à une mobilisation individuelle et collective de l'ensemble des acteurs afin d'éviter des mesures plus contraignantes dans les prochaines semaines.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise. Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer : 100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 Arras / Tél. : 03.21.22.90 53 / courriel : ddtm-sde@pas-de-calais.gouv.fr / <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>